

## LIBRE PROPOS

### Les raisins de la colère

Cinéphile impénitent, je dois d'abord rendre hommage à deux auteurs qui ont popularisé ce titre : l'écrivain John Steinbeck puis le cinéaste John Ford, dont les œuvres gardent des accents d'une certaine actualité.

Parmi les raisons de la colère et de la révolte exprimées dans le vote du 21 avril, en particulier pour Le Pen et plus largement, contre le gouvernement sortant, l'une me semble avoir été escamotée dans les multiples analyses proposées.

Au confluent de la contestation du jacobinisme et de la technobureaucratie, cette colère, exprimée fortement dans les régions viticoles, a sanctionné, entre autres motifs de protestation, une politique de santé publique perçue et désignée comme une politique anti-vin. Cette hypothèse repose sur une analyse politique, d'une part électorale, d'autre part historique.

#### Constat électoral

La progression des votes d'extrême droite en milieu rural, non exclusivement mais plus particulièrement au détriment des votes de gauche, a été relativement surprenante, dans des zones où l'immigration et l'insécurité ne sont pas des plus importantes. Notamment dans des régions viticoles : Alsace, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Provence - Alpes - Côte-d'Azur, Rhône-Alpes. Et plus particulièrement dans des zones emblématiques de la viticulture : Médoc, Beaujolais, Blayais, Bergeracois, cantons bourguignons comme Nuits-Saint-Georges... et dans l'Aude, le Gard, l'Hérault, les Pyrénées-Orientales, le Var, le Vaucluse... entre autres départements.

Les électeurs dont il s'agit, ne sont pas seulement des viticulteurs, mais aussi d'autres membres d'un tissu social local lié à la viticulture.

Certes les raisons de ce vote sont parfois mêlées, complexes. Il faut nuancer. Certains des viticulteurs français souffrent aussi de problèmes conjoncturels. Mais un problème est permanent, aggravé depuis 1990 : les lois, règlements, discours et pratiques anti-alcooliques perçus et dénoncés comme anti-vin.

#### Rappel historique

##### • 1990 La loi Evin contre l'alcoolisme

La loi Evin contre l'alcoolisme a été promulguée à la suite d'un "vote à l'arraché" (pas d'un "vol à l'arraché") en 1990, notamment par une discipline imposée aux députés socialistes des régions viticoles dont certains ont perdu leurs sièges aux législatives suivantes de 1993.

Le débat et la loi ont été à l'origine d'une déchirure d'une part entre les parlementaires pro et anti-vin de l'Assemblée Nationale et du Sénat, d'autre part entre une technobureaucratie parisienne et les régions viticoles dont les responsables viticoles avaient pourtant trouvé des alliés parmi des médecins, travailleurs sociaux, et d'autres responsables de l'alcoologie, sur le terrain de régions non viticoles.

Ces derniers, au nom de leur expérience et de leur compétence ont dénoncé l'inefficacité et les risques d'effets pervers de cette loi du point de vue de la lutte contre l'alcoolisme.

A l'origine de ce vote, s'est trouvé un petit lobby puritain et manichéen d'experts en santé publique, désignés "sages" par certains, "ayatollahs" par d'autres, habiles leaders d'un complexe médico-médiatico-politique jacobin, coupé et ignorant des réalités régionales françaises, qui en particulier, méconnaissent, ignorent, méprisent, calomnient les professionnels du vin.

La loi Evin a été une illustration du manichéisme évoqué par Jean-Pierre Raffarin à propos du Parti Socialiste qui "définit le bien en désignant le mal" (*Le Monde* - 3 mai 2002), à l'opposé d'une analyse de la complexité et de la diversité. De surcroît, elle a été signée et agent du fossé entre certains techno-bureaucrates et les électeurs.

##### • 1998-99 L'amalgame drogue dure - alcool - vin

Le 16 juin 1999, après une entreprise concertée de la diabolisation de l'alcool qui a duré un an, un comité interministériel de lutte contre la drogue et la toxicomanie a intégré l'alcool parmi les drogues au terme de vives discussions entre ministres.

L'incohérence des discours publics est à son comble. D'un côté l'alcool est désigné "drogue dure" et "l'ennemi de la santé publique", de l'autre, le *French Paradox* est de mieux en mieux précisé selon lequel la consommation modérée de boissons alcoolisées, notamment de vin rouge au cours des repas quotidiens, est bénéfique pour la santé.

Le fossé entre les milieux de la santé publique et les professionnels du vin se creuse un peu plus : une pétition, signée par 20 000 professionnels de la viticulture, de la gastronomie... qui protestent notamment contre les amalgames drogue - alcool - vin, est remise au Premier Ministre Lionel Jospin.

Pour nombre d'alcoologues, ces amalgames sont non seulement inefficaces mais porteurs d'effets pervers bien connus du point de vue de la prévention de l'alcoolisme.

##### • 2001 le PNNS

Un Programme National Nutrition et Santé (PNNS) quinquennal 2001-2005 (ça nous rappelle la planification soviétique !) est lancé en 2001 par le ministre de la Santé et quelques techno-bureaucrates parisiens de Santé Publique.

Neuf objectifs prioritaires chiffrés sont précisés. L'un d'eux concerne l'alcool : "réduire l'apport d'alcool chez ceux qui consomment des boissons alcoolisées ; cet apport ne devrait pas dépasser 20 g d'alcool pur par jour (soit deux verres de vin de 10 cl ou deux bières de 25 cl ou 6 cl d'alcool fort)". Illustration d'une grossièreté quantitative utilisant des moyennes statistiques et faisant fi des nécessaires nuances qui doivent correspondre à la complexité et à la diversité, notamment régionale, sociale, culturelle des manières de boire et des problèmes d'alcool.

##### • Les turbo-techno-bureaucrates

A plusieurs reprises, on a pu observer, lors de divers colloques dans des métropoles régionales, des faits révélateurs : un haut responsable d'un

organisme parisien qui, dans un colloque de deux ou trois jours, passe juste pour présenter sa communication de 15-20 minutes. On a pu voir des présidents de séance déclarer, juste après celle-ci : "*Passons maintenant au débat de cette communication. Excusez l'orateur de ne pas y participer : il doit reprendre un avion pour Paris...*". C'est ce qui m'a amené à parler des "turbo-techno-bureaucrates" (les techno-bureaucrates à grande vitesse de rotation...).

Coluche aurait pu dire "*jusqu'où s'arrêteront-ils ?*" à propos des experts en santé publique sur l'alcool.

##### • Un possible consensus ?

La question "Vin et Santé" a divisé et même, pourrait-on dire, a déchiré la France. Elle touche à l'une des composantes de l'identité française : le vin, la qualité et la diversité des vins, l'œnologie, le savoir-boire ("*du sage*" selon Brassens) alliés à la gastronomie et au savoir-manger ou au "bien-manger", qui peuvent être cohérents avec la santé.

Alors que cette question peut et doit faire l'objet d'un consensus. Objet possible et exemplaire de ce que Jean-Marie Colombani, parlant de ce que "demandent les Français" à Jacques Chirac, dans le Monde du 7 mai, appelle "*une synthèse capable de transcender nos divisions et de faire ressortir une unité tendue vers l'avenir* [...]".

Les bases d'un consensus existent : un programme qui distinguerait une amélioration qualitative des moyens de prise en charge thérapeutique de l'alcoolisme et une politique de prévention associant, en cohérence, une pédagogie du savoir-boire et une pédagogie de réduction des risques, dans laquelle la réglementation, les sanctions, la répression trouvent une juste place, équilibrée : ni trop, ni trop peu.

Une telle prévention a été expérimentée avec des résultats probants en France depuis une vingtaine d'années. Elle n'a pas été développée en raison de l'opposition systématique d'une technobureaucratie de santé publique jacobine et à l'idéologie puritaine.

##### • Législatives et législature

Si l'hypothèse précisée ici s'avère fondée, des conséquences peuvent être tirées pour les législatives de juin et pour la législature 2002-2007.

Entre autres, l'annonce d'un changement radical de politique en ce domaine précis, pouvant faire l'objet d'une proposition de loi. Changement associé à un ensemble de décisions concernant d'une part les problèmes de la viticulture française, d'autre part la thérapeutique et la réduction des risques des problèmes d'alcool. Dans une politique interministérielle enfin cohérente, notamment entre agriculture, alimentation et santé.

Il est possible de réparer certains dommages d'une politique aberrante, persévérant dans l'erreur depuis plus de dix ans. Afin de reconstruire, peut-on ouvrir un chantier pour une législature ?

*Cuy Caro*